

520 - Gestion des collèges

**520- Gestion des collèges - Propositions
financières - Budget primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/087

Service Chef de file :

J340 - Service Vie Quotidienne des Collégiens

Service(s) associé(s) :

/ E4 - Direction des systèmes d'information

Résumé :

Le Département a la charge des collèges publics avec des domaines d'intervention très larges comprenant la construction, le fonctionnement, l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique des collèges.

Le Département construit, intervient et rénove l'ensemble du parc des 90 collèges publics pour les 46 288 collégiens qui y sont accueillis, et ce sont plus de 700 agents répartis dans ces établissements qui assurent l'entretien, la restauration et la maintenance. Par ailleurs le Département doit anticiper les évolutions d'effectifs afin de préserver des conditions optimales d'accueil sur l'ensemble de son territoire.

Au-delà du strict exercice de cette compétence obligatoire, l'Assemblée départementale a adopté, lors de la séance plénière du 20 mars 2017 le Plan "Actions éducatives et Collèges", affirmant ainsi son ambition d'excellence au bénéfice des collégiens bas-rhinois.

Cette ambition réaffirmée par l'Exécutif départemental, et traduite concrètement dans les compétences et moyens mobilisés quotidiennement par le Département, doit favoriser le bien-être et la réussite des collégiens bas-rhinois.

La programmation pluriannuelle d'investissement dans les collèges, dont le renforcement a été décidé lors de la séance plénière du 25 Juin 2018, témoigne de cette ambition d'excellence appliquée à la politique immobilière, du souci constant du Département de faire du collège un lieu de vie et d'apprentissage social.

Il revient également au Département d'attribuer une dotation de fonctionnement pour les 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat. Par ailleurs, lors de la séance plénière du 25 Juin 2018, l'Assemblée départementale a adopté le principe d'une campagne d'investissement dès 2019 à destination de ces 13 collèges.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits correspondants à l'ensemble de ces actions.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	1 000,00	81 000,00
D	52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	22 750 000,00	22 943 982,00
D	52020	F	Maintenance courante des collèges publics	935 000,00	937 400,00
D	52030	I	Équipement matériel et mobilier des collèges publics	3 700 000,00	3 956 500,00
D	52040	F	Fonctionnement des collèges publics	12 350 000,00	13 366 500,00
D	52050	I	Participation aux investissements des collèges privés	0,00	600 000,00
D	52060	F	Fonctionnement des collèges privés	3 950 000,00	3 989 500,00
			TOTAL	43 686 000,00	45 874 882,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	52010	F	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	0,00	30 000,00
R	52010	I	Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics	400 000,00	140 833,00
R	52040	F	Fonctionnement des collèges publics	2 903 000,00	2 820 000,00
			TOTAL	3 303 000,00	2 990 833,00

Ayant pour responsabilité la gestion, la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des 90 collèges publics du Bas-Rhin, le Département agit quotidiennement pour les élèves et la qualité du cadre éducatif favorisant ainsi leur réussite.

46 288 collégiens ont été recensés dans les collèges publics lors de la rentrée scolaire 2018/2019. Le Département dispose de 6 400 places vacantes dans les collèges publics dont 1 500 sur le territoire de l'Eurométropole.

Si la capacité du Département à accueillir l'ensemble des collégiens est avérée, il peut être noté un défaut d'attractivité de certains établissements publics créant un déséquilibre général entre effectifs réels et capacité d'accueil par établissement.

Pour 2019, le budget est proposé à hauteur de 45 874 882 € et recouvre quatre grands postes de dépenses :

- la maintenance et les travaux engagés pour l'adaptation des établissements publics aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles, réglementaires et de sécurisation ;
- le développement du numérique dans les collèges publics, comme outil indispensable au fonctionnement de l'établissement ainsi qu'au titre de ses potentialités pédagogiques. Le Département investit, à ce titre, massivement pour permettre un accès haut débit à chaque collège public, le renouvellement des matériels, la maintenance informatique de ces derniers et la poursuite d'expérimentations innovantes ;
- la dotation globale de fonctionnement (DGF). Pour les collèges publics, elle s'élèverait à 8 863 666 € en 2019, soit une augmentation de 21,04 % par rapport à 2018. Cette augmentation est liée d'une part, à la hausse des prix de l'énergie (+ 5 % pour l'électricité et + 3 % pour le gaz) et d'autre part en raison de la non reconduction en 2019 de la réfaction des fonds de roulement qui a été appliquée en 2018. Cette mesure avait été prise pour tenir compte du niveau particulièrement élevé des fonds de roulement de 38 collèges (plus de 3 mois de fonctionnement, voire 7 mois pour l'un d'entre eux). Cette mesure était justifiée par des considérations de bonne gestion des fonds publics (utilisation effectivement pour le fonctionnement du collège et en faveur des collégiens et non pour la thésaurisation). La dotation globale de fonctionnement 2018 avait ainsi été réduite de 1,236 M€. Pour 2019, cette mesure financière n'a plus lieu d'être appliquée puisque la moyenne des fonds de roulement s'établit désormais à 2,2 mois de fonctionnement, sans constat de difficulté de fonctionnement dans les collèges ;
- par ailleurs, il revient au Département de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement à chacun des 13 collèges privés sous contrats d'association. Les modalités de calcul des dotations de fonctionnement pour 2019 et la répartition des dotations de fonctionnement 2018 (forfait d'externat part fonctionnement matériel et part personnel) qui déterminent le montant des dotations de fonctionnement pour 2018 seront soumis à l'approbation de la Commission Permanente le 4 février 2019. Enfin au-delà de cette stricte obligation légale, le Département a adopté le principe d'un soutien financier volontariste aux dépenses d'investissements de ces 13 collèges privés sous contrat.

Les recettes qu'il est proposé d'inscrire pour l'année 2019 sont estimées à 2 990 833 €. Elles concernent essentiellement le reversement de la participation aux charges de personnels au titre des services de restauration, par les collèges au Département (estimé à 2 820 000 €) ;

52010 – Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics

Crédits proposés au BP 2019 : 23 024 982 €

Dont crédits d'investissement 22 943 982 € (Annexe 1)

Dont crédits de fonctionnement 81 000 €

1. LES QUATRE AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Le Département s'est engagé depuis le transfert de compétence des collèges en 1985 dans une politique volontariste de construction, de reconstruction, d'agrandissement et de restructuration des collèges publics.

Malgré la forte contrainte budgétaire qui pèse sur la collectivité, l'Exécutif départemental a affirmé sa volonté d'offrir à tous les collégiens du Bas-Rhin les conditions matérielles d'une scolarité réussie.

Cette politique d'investissement immobilier répond à la volonté de donner aux élèves et aux enseignants des conditions de travail les plus performantes possibles, adaptées aux besoins de la société moderne et s'articulent autour de 4 axes :

Axe 1 - L'adaptation des capacités d'accueil

Le Département dispose dans ses collèges publics de plus de 6 400 places vacantes dont plus de 1 500 places sur le territoire de l'EMS. Certains secteurs comme les arcs ouest et est de l'Eurométropole de Strasbourg connaissent des accroissements démographiques.

Une réflexion s'est engagée visant à modifier la carte scolaire de manière à adapter les flux de collégiens avec le réseau des établissements actuels. Toutefois quand cette solution ne permet pas de répondre aux besoins, le Département continuera à adapter la capacité des collèges publics aux effectifs réels d'élèves les fréquentant.

La révision de la carte scolaire apportera les éléments nécessaires au pilotage du programme immobilier des collèges tout en prenant en compte la volonté de promouvoir la mixité sociale dans les établissements, notamment sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, dont le Département a la charge.

Axe 2 - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisée béton ». Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus, du fait de l'évolution réglementaire, des travaux sont nécessaires pour assurer le respect des normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux, inclus dans le périmètre d'intervention, sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.

Axe 3 - Le maintien et l'amélioration du patrimoine

Le Département du Bas-Rhin a en charge 90 collèges publics (dont l'Ecole Européenne de Strasbourg), ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 570 000 m².

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine, et à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité.

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, a généralisé le niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour les bâtiments neufs et la THPE (Très Haute Performance Energétique) pour les réhabilitations. Par ailleurs, le Département en tant qu'acteur et animateur territorial va proposer dans le cadre de son engagement pour la transition énergétique (cf rapport d'orientation lors de la séance de ce jour) d'étudier la mise en place de réseaux de chaleurs. Chaque opération de rénovation de

collège ou de bâtiment départemental sera l'occasion de s'interroger sur la pertinence de la création d'un tel réseau de chaleur ayant si possible recours à des énergies renouvelables et fera l'objet le cas échéant d'une présentation spécifique en commission permanente.

Axe 4 - La sécurisation des collèges

Dans un contexte national de tensions sécuritaires, le Département du Bas-Rhin accompagne les collèges publics dans l'amélioration de la sécurisation des établissements.

Cet accompagnement s'est traduit en 2018 par la réalisation de travaux de renforcement de clôtures, de mise en place de dispositifs ou de compléments de dispositifs de contrôles d'accès techniques (digicodes, visiophones, ouverture à distance des portails et portillons, etc...), de modernisation des systèmes d'alarmes (signaux sonores multiples pour donner une information quant à la nature du risque : évacuation, intrusion, confinement). Il est proposé que ces travaux se poursuivent en 2019. Ils se compléteront par la sécurisation des entrées dans les collèges publics, zones les plus exposées aux attaques par voitures béliers (études en 2018-2019 et mise en œuvre 2018-2020).

2. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

L'Assemblée départementale a décidé lors de sa session plénière du 20 mars 2017 (délibération CD/2017/012) de renforcer l'action de la collectivité au bénéfice des établissements scolaires publics qui n'ont pas encore fait l'objet d'une restructuration d'envergure, en adoptant une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse à hauteur de 15 millions d'euros par an jusqu'à la fin du mandat (soit 60 millions d'euros sur la période 2017-2020). Les actions identifiées ont toutes été lancées à l'exception des Segpa de Saverne « Les Sources » et de Stockfeld à Strasbourg pour lesquelles le Département attend confirmation du maintien de la filière par l'Education nationale.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018 (délibération CD/2018/022), il a été décidé de renforcer l'action du Département par l'intégration de 18 nouveaux établissements dans ce dispositif, sur la base d'un engagement financier complémentaire. Les crédits proposés pour la période 2019-2021 s'élèvent à 60 millions d'euros dans le cadre de la PPI1 (programme pluriannuel d'investissement) et à 32 millions d'euros pour la PPI2.

Pour la grande majorité des collèges publics concernés par le plan pluriannuel d'investissement adopté en juin 2018 (PPI2), les travaux envisagés portent sur la mise en accessibilité et la rénovation thermique des enveloppes (façades et toitures).

Les études de programmation en cours permettront d'en définir le périmètre exact et de préciser les enveloppes budgétaires.

2.1- Les opérations en cours dans les collèges publics gérés par le Département (hors opérations spécifiques dans les restaurants scolaires)

Les opérations présentées ci-dessous font partie de la PPI1 à l'exception du collège André Maurois de Bischwiller qui a été inclus dans la PPI2.

⇒ Le Collège «**Romain Rolland** » à **Erstein** – capacité 900 + SEGPA (**PPI1**)

L'abandon du projet de construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le Département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation a été menée en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :

Livrée en 2014, l'opération est soldée.

- Restructuration du Collège :

Les bâtiments du collège étaient vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération visait à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité.

Avant travaux d'une capacité théorique de 800 élèves, le collège a été redimensionné à 900 + SEGPA afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. Cette sous-opération s'est déroulée en tranches de 2014 à 2018.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture WEBER&KEILING qui a débuté les études de conception en 2013.

La reconstruction des logements a été livrée en mars 2015, l'extension de l'externat a été livrée fin 2016. Le nouveau bâtiment dédié à la SEGPA ainsi que l'ancien externat restructuré ont été livrés fin 2017. Les travaux d'aménagements extérieurs sont venus clôturer le chantier à l'été 2018.

Les crédits prévus en 2019 permettront de payer le solde des derniers travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme pour les deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 € : 18 500 000 € pour la restructuration du collège et 1 500 000 € pour la demi-pension.

Crédits proposés au BP 2019 : 900 000 €

⇒ Le Collège « **Maurois** » de **Bischwiller (PPI2)**

Pour permettre la fusion des deux établissements de Bischwiller à la rentrée 2017, le Département a mis en place 4 salles de classes modulaires et a effectué quelques travaux d'adaptation de l'ancien collège Saut du Lièvre.

Par délibération CP/2018/370 du 12 novembre 2018, le Département a décidé de restructurer la totalité des bâtiments de l'ancien collège Saut du Lièvre car ceux-ci ne répondent plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Ils sont vétustes et peu performants sur le plan de leur consommation énergétique. Une restructuration partielle et légère de l'externat du collège de la Cité scolaire André Maurois est également prévue dans le programme technique détaillé, finalisé en 2018. Ces interventions permettront d'intégrer l'objectif d'une réorganisation fonctionnelle globale pour constituer un seul et même collège, en exploitant le potentiel des différents bâtiments existants. Il s'agit d'y créer les pôles fonctionnels d'un collège classé REP, dimensionné pour 950 élèves, hors Segpa.

Les crédits prévus en 2019 permettront de payer le concours de maîtrise d'œuvre et de débiter les études de conception.

Une nouvelle autorisation de programme d'un montant financier de 9 000 000 € va être retenue.

Crédits proposés au BP 2019 : 300 000 €

⇒ Le Collège **de Brumath (PPI1)**

Au vu des évolutions d'effectif et de la vétusté de certains locaux, la Commission permanente du Département a décidé (délibération N° CP/2017/465) de procéder à

l'extension et la restructuration des externats de ce collège. Le bâtiment de la demi-pension est hors périmètre du programme.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées au cabinet OSLO en 2017.

La première phase de travaux préparatoires a été réalisée et depuis la rentrée de septembre 2018, le collège utilise des locaux modulaires et l'externat A pour assurer le fonctionnement en toute sécurité. Ce dispositif a permis de lancer les fouilles archéologiques imposées sur le site et de débiter la phase de démolition de l'externat B hors présence de flux des élèves.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettront la finalisation des travaux de démolition de l'externat B et de débiter la construction du nouvel externat.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 14 850 000 €, incluant les fouilles archéologiques, le traitement de l'amiante ainsi que la construction et le raccordement à une chaufferie collective biomasse.

Crédits proposés au BP 2019 : 4 000 000 €

⇒ Le Collège ***Galilée de Lingolsheim***(PPI1)

Pour faire face à la fermeture du bâtiment historique pour défaut structurel en septembre 2014 et en raison de l'inadéquation de la solution transitoire d'accueil au Lycée Couffignal de Strasbourg, le collège Galilée est accueilli dans des locaux modulaires installés dans la cour de l'établissement depuis mars 2015.

Par délibération CP/2017/402 du 9 octobre 2017 le Département a décidé de rénover et restructurer le bâtiment historique. L'opération consiste à restructurer le bâtiment avec pour objet principal de renforcer les structures béton existantes tout en intégrant une rénovation de l'ensemble des espaces. La capacité d'accueil après travaux sera de 500 élèves.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet GIROLD en 2016. Le chantier a débuté en juillet 2018.

Les crédits inscrits en 2019 permettent de poursuivre les travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 11 300 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 3 000 000 €

⇒ Le Collège « ***Françoise Dolto*** » de ***REICHSHOFFEN*** (PPI1)

Le collège Françoise DOLTO de Reichshoffen a été conçu en 1966, des extensions ont été construites en 1977 et 1996 afin de répondre aux évolutions des besoins.

Le bâtiment D intégrant le restaurant scolaire a été partiellement réhabilité en 2002. Les études de faisabilité et de programmation ont fait ressortir la nécessité de restructurer partiellement le site pour améliorer sa fonctionnalité. Par ailleurs, compte tenu de la topographie et de la déclivité naturelle du site, aucun des bâtiments du collège n'est actuellement accessible aux personnes à mobilité réduite. Très vétustes, les ateliers SEGPA nécessitent une rénovation en profondeur.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Baussan-Palanche en 2018

Les crédits inscrits en 2019 permettent de poursuivre les études de conception et lancer le début des travaux.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 5 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 1 000 000 €

⇒ Le Collège ***Baldung Grien de Hoerd*** (PPI1)

Le collège de Hoerd d'une capacité de 500 élèves nécessite une réhabilitation partielle visant à corriger les défauts structurels des façades, à améliorer les performances thermiques de l'enveloppe, mettre en conformité réglementaire y compris accessibilité et de réhabiliter environ 500 m² de surface au cœur de l'externat, à savoir l'ancienne demi-pension neutralisée depuis la reconstruction de la demi-pension dans la cour en 2007.

Les études de programmation ont été réalisées en interne et la consultation de maîtrise d'œuvre est en cours.

Les crédits inscrits en 2019 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 6 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 600 000 €

⇒ Le Collège ***Kléber de Haguenau*** (PPI1)

Le collège Kléber de Haguenau d'une capacité de 700 élèves construit en 1973 nécessite une réhabilitation partielle afin d'améliorer les performances thermiques de l'enveloppe et de mettre en conformité réglementaire y compris accessibilité les locaux.

Les crédits inscrits en 2019 permettent de poursuivre la phase de programmation et de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 2 050 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 250 000 €

Les collèges ci-dessous ont été intégrés dans la PPI2 :

⇒ Le Collège ***des Châteaux de Châtenois*** (PPI2)

Le périmètre actuel d'intervention intègre la mise aux normes ERP, l'accessibilité et la rénovation du chauffage.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire pour 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 4 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 1 240 000 €

⇒ Le Collège ***du Klosterwald de Villé*** (PPI2)

L'intervention sur cet établissement concerne la reprise partielle de l'étanchéité de toitures terrasses comme préconisée dans le cadre de l'expertise lancée par le Département faisant suite aux nombreuses infiltrations apparues dès 2010.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 300 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 250 000 €

⇒ Le Collège **de la Haute-Bruche de Schirmeck (PPI2)**

L'intervention sur cet établissement concerne la reprise des façades des bâtiments de la cité scolaire et la réflexion sur la création d'une chaufferie collective permettant de fournir des calories à l'établissement ainsi qu'aux établissements publics, voir logements à proximité.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire pour 2019 permettent de poursuivre les travaux de ravalement et de lancer la réflexion sur la chaufferie collective.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 3 200 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 500 000 €

⇒ Le Collège **Val de Moder de La Walck (PPI2)**

L'intervention sur cet établissement concerne la sécurisation des accès et abords en lien avec le projet de rénovation de voirie de la commune.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 800 000 €.

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **Tomi Ungerer de Dettwiller (PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention comprend la rénovation thermique des bâtiments, l'accessibilité et la réflexion sur la création d'une chaufferie collective permettant de raccorder le collège et le gymnase à proximité. Cette étude sera réalisée en lien avec la Commune de Dettwiller.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation et les réflexions sur la chaufferie collective.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 3 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **Foch de Haguenau (PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention comprend la démolition des logements actuels et la construction de nouveaux logements de fonction sur le site.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 1 200 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **de Herrlisheim (PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention intègre la restructuration lourde des externats et du restaurant scolaire.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 6 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **La Pierre Polie de Vendenheim(PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention comprend la rénovation thermique, l'accessibilité et la réflexion pour la création d'une chaufferie collective biomasse.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation et la réflexion sur la chaufferie.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 3 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **Leclerc de Schiltigheim (PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention comprend la rénovation thermique et l'accessibilité de l'établissement.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 3 000 000 €.

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **Lezay Marnésia de Strasbourg (PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention comprend la rénovation thermique et l'accessibilité de l'établissement.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 3 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

⇒ Le Collège **du Ried de Bischheim (PPI2)**

Le périmètre actuel d'intervention comprend la rénovation thermique et l'accessibilité de l'établissement.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 4 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 100 000 €

⇒ Le Collège ***Pierre Claude de Sarre-Union (PPI2)***

Le périmètre actuel d'intervention comprend la rénovation thermique et l'accessibilité de l'établissement.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de programmation.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève actuellement à 3 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 50 000 €

Se rajoute, une proposition d'inscription d'un crédit de fonctionnement de **1 000 €** pour permettre le versement d'indemnités de jury de concours et de **75 000 €** pour le versement des indemnités dues aux architectes non retenus (concours du collège de Bischwiller).

Par ailleurs il est proposé que **30 000 €** soient inscrits pour le lancement d'études de faisabilité ou de programmation pour des interventions dans des collèges pour lesquels cela s'avérerait nécessaire.

2.2 – Proposition de restructuration des restaurants scolaires des collèges publics

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement 70 établissements publics possèdent un restaurant dont 64 ont été créés par le Département ou ont déjà été restructurés. Lors de travaux dans un collège public bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

⇒ La Restauration scolaire du Collège « ***Bastberg» de Bouxwiller (PPI1)***

Ce restaurant scolaire est l'un des restaurants les plus importants situés dans un collège public du Bas-Rhin. En plus des collégiens, il accueille des lycéens du Lycée Zeller.

Un diagnostic datant de 2013 préconisait de restructurer l'ensemble de la zone technique, d'optimiser le fonctionnement sur les deux niveaux, d'agrandir l'espace dédié à la restauration, et de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'espace de restauration. Le programme a été élaboré sur cette base et la restructuration des salles à manger a également été intégrée.

Le restaurant scolaire sert en moyenne 900 repas par jour, le dimensionnement retenu pour le restaurant, après travaux est de 1 000 repas/jour.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été confiées à TOPIC architectes le 2 novembre 2015. Les travaux ont débuté en janvier 2018 et la livraison de l'opération a été réalisée en octobre 2018 pour permettre la mise en service de cette cuisine de production après les congés de la Toussaint.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettront de payer le solde des derniers travaux

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 2 000 000 €

Crédits proposés au BP 2019 : 200 000 €

Recettes de la Région Grand Est au BP 2019 : 140 833 €

⇒ Le Collège ***François Truffaut de Strasbourg (PPI1)***

Ce restaurant scolaire accueille également des élèves des écoles primaires de la Ville de Strasbourg. Le périmètre de l'opération comprend la réorganisation des flux, la restructuration des espaces de la cuisine et partiellement des salles à manger.

Les crédits qu'il est proposé d'inscrire en 2019 permettent de lancer les études de conception.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 1 000 000 € .

Une participation de la Ville de Strasbourg reste à définir au prorata des rationnaires

Crédits proposés au BP 2019 : 100 000 €

2.3. – Les travaux menés par la Région dans les cités scolaires

⇒ La participation au financement ***de la reprise du réseau de chauffage interne à la Cité scolaire Kléber à Strasbourg (PPI1)***

Les systèmes de production et de distribution de chauffage de l'ensemble de la cité scolaire étaient vétustes. La Région s'est engagée dans un projet de reprise complète des installations de chauffage du lycée et du collège Jean-Baptiste Kléber. Le projet permettra également au site d'être raccordé au réseau de chaleur biomasse du quartier du Wacken alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables (plaquettes forestières et rafles de maïs).

Crédits proposés au BP 2019 : 130 000 €

⇒ La participation au financement ***de la sécurisation des façades du Collège Kléber à Strasbourg (PPI1)***

Les façades du collège et du lycée Kléber de Strasbourg présentent des dégradations significatives du béton et des armatures avec pour conséquence la chute d'éléments dans la cour du lycée. Ce phénomène présentant un risque pour la sécurité des élèves et pour la pérennité du bâtiment, la Région a lancé successivement un diagnostic et un marché de maîtrise d'œuvre pour la réparation de l'ensemble des façades.

Les études préalables ont été menées en 2016. Les études de conceptions démarrées en 2017 se heurtent à des difficultés opérationnelles. 2019 devrait voir le démarrage des travaux.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 4 100 000 € TTC, dont 700 000 € TTC à la charge du Département pour la partie collège.

Crédits proposés au BP 2019 : 350 000 €

⇒ La participation au financement de la réfection de la chaufferie de la cité scolaire Jean Monnet à Strasbourg

Crédits proposés au BP 2019 : 143 982 €

2.4. – La mise en œuvre de l’agenda d’accessibilité programmée dans les collèges publics (ADAP)

Le 6 juillet 2015 l’Assemblée plénière du Conseil Départemental a adopté l’agenda d’accessibilité programmée de ses établissements recevant du public (délibération CD/2015/82 du 6 juillet 2015).

L’agenda d’accessibilité programmée assorti d’un échéancier prévisionnel de travaux a été déposé en Préfecture en septembre 2015.

Les moyens de la Collectivité – comme presque tous les autres Maîtres d’Ouvrages publics - n’ayant pas permis de respecter l’échéance de 2015 pour la mise en accessibilité du patrimoine bâti recevant du public, le législateur a autorisé les Maîtres d’Ouvrage à reporter de 9 ans la finalisation de la mise en accessibilité de leur patrimoine.

Le programme d’investissement dans les collèges au titre de l’ADAP représente 25 M € qui seront financés par le budget départemental en fonction de ses possibilités d’ici 2024. A noter que les principes retenus pour la priorisation des interventions sont :

- l’optimisation de l’efficacité de l’euro investi, en privilégiant des interventions peu onéreuses permettant de rendre des établissements accessibles ;
- le maillage territorial visant à réduire progressivement la distance maximale qu’un collégien aurait à parcourir pour accéder de son domicile à un collège accessible.

L’engagement des 1ères études et travaux dans les collèges (hors opérations précitées comprenant des améliorations de l’accessibilité) a été poursuivi en 2018. A ce jour, 10 collèges publics sont complètement accessibles aux personnes en situation de handicap et 53 collèges sont équipés d’ascenseurs tout en ne proposant qu’un accès partiel. Les travaux démarrent en 2019 dans les 14 collèges de Dettwiller, Wissembourg, Soultz-sous-Forêts, Drulingen, Ingwiller, Seltz, Pfulgriesheim, La Walck, Saverne et dans les collèges Erasme, Esplanade, Fustel de Coulanges, Louis Pasteur et Stockfeld à Strasbourg.

Crédits proposés au BP 2019: 1 500 000 €

2.5. – Les travaux de gros entretien dans les collèges publics

Crédits proposés au BP 2019 : 7 950 000 € (investissement)

Les travaux d’entretien et de modernisation des collèges publics visent à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques.

La sécurité est une préoccupation majeure et l’année 2019 permettra de poursuivre les travaux engagés sur les différents collèges.

Il est proposé d’inscrire un crédit de **7 500 000 €**. Le programme détaillé des travaux d’entretien et de maintenance mis au point avec les conseillers départementaux de chaque canton sera soumis à l’approbation de la Commission Permanente.

La priorisation des travaux s’organise selon les critères suivants :

- conformité réglementaire
- sécurité des personnes
- pérennité des ouvrages et notamment du clos et couvert

- maîtrise de l'énergie
- adaptation aux évolutions d'effectifs et aux méthodes d'enseignement.

Dans un souci d'optimisation des dépenses énergétiques, il est proposé que l'opportunité de raccorder nos collèges publics à un réseau de chaleur collectif soit systématiquement étudiée. Le cas échéant, le Département contribuera ou portera des projets de construction de chaufferie collective. Ces projets permettront également de recourir aux énergies renouvelables.

Il est proposé d'inscrire un crédit de **450 000 €** pour le remplacement du matériel de cuisine dans les demi-pensions afin de remplacer les équipements vétustes et de se conformer aux normes de sécurité.

Se rajoute une proposition de crédit de fonctionnement de **5 000 €** pour des paiements de protocoles transactionnels concernant des opérations collèges, en cas de négociations nécessaires avec les entreprises qui interviennent.

52010- Recettes – Constructions, restructuration et gros entretiens des collèges publics

Certificats d'économie d'énergie

Crédits proposés en recettes au BP 2019 : 30 000 €

Le Département a recours au dispositif des certificats d'économie d'énergie pour valoriser les travaux d'économie d'énergie réalisés sur son patrimoine.

Ces certificats d'économie d'énergie (CEE) sont vendus à des acteurs économiques dans le cadre du dispositif CEE, lorsque le contexte est favorable, générant une recette prévisible de **30 000 €** pour 2019.

52020 – Maintenance courante des collèges publics

Crédits proposés au BP 2019 : 937 400 € (fonctionnement)

1- Entretien des bâtiments des collèges publics

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges. Concourant aux mêmes objectifs que les travaux de gros entretien (Cf.2.5), ils feront l'objet d'une mise au point avec les conseillers départementaux de chaque canton, et le détail des travaux retenus sera soumis à l'approbation de la Commission permanente. Les crédits proposés s'élèvent à **932 400 €** pour 2019.

2- Etudes portant sur le patrimoine des collèges publics

Il est proposé de décider d'inscrire un crédit d'études de **5 000 €** pour 2019 servant à finaliser certaines levées topographiques ou architecturales dans le patrimoine des collèges publics.

52030 - Équipement matériel et mobilier des collèges publics

Équipement en mobilier et matériel

Crédits proposés au BP 2019 : 559 000 €

Le Département finance les équipements des collèges publics faisant l'objet de restructurations pour certains de leurs locaux ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel vétustes dans l'ensemble des collèges publics.

Equipement informatique

Crédits proposés au BP 2019 : 3 397 500 €

Le Département a historiquement soutenu le développement du numérique dans les collèges publics, au bénéfice des collégiens bas-rhinois.

Le Plan numérique 2018-2020 adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance plénière du 11 décembre 2017 (CD/2017/098) marque l'ambition du Département de poursuivre cette ouverture à la révolution numérique pour les collégiens et la communauté éducative dans le collège.

Dans ce cadre il est proposé, en investissement, de :

- poursuivre l'amélioration des connexions haut-débits. A ce jour 82 collèges publics bénéficient d'un accès haut débit de 10 mégabits. En 2019, 8 collèges supplémentaires bénéficieront de cet accès haut-débit pour permettre l'utilisation de l'ENT et des ressources pédagogiques en ligne ;
- de contribuer au financement de l'accès à l'espace numérique de travail des collèges publics dans le cadre du marché porté par la Région et les Départements du Grand Est.
- poursuivre l'amélioration de l'infrastructure réseau interne aux collèges publics et ainsi mettre à niveau l'ensemble des câblages, des serveurs et du matériel actif de tous les collèges publics permettant la mise en place d'une maintenance des équipements à distance.

A ce titre, les deux Départements d'Alsace et la Région ont décidé de poursuivre le groupement de commandes permettant de satisfaire les besoins des établissements dont ils ont la charge dans un souci d'optimisation des dépenses (CD/2017/098). Pour permettre aux collèges de développer l'usage du numérique dans les enseignements, les travaux émergeant habituellement sur l'enveloppe générale de maintenance sont complétés par une enveloppe dédiée. Ce crédit supplémentaire de 500 000 € a été décidé lors de l'adoption du plan numérique 2018-2020 adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance du 11 décembre 2017 (CD/2017/098).

- poursuivre l'accompagnement vers l'usage des Equipements Individuels Mobiles (EIM) : tablettes, classes mobiles ou smartphone. Désormais outils incontournables, ils permettent aux enseignants de mettre en œuvre une pédagogie active et différenciée pour chaque élève. A ce jour 24 collèges publics bénéficient d'une couverture WIFI de leurs zones pédagogiques. Dans le cadre du plan numérique 2018-2020 adopté par l'assemblée départementale lors de la séance du 11 décembre 2017 (CD/2017/098) le Département va étendre les couvertures wifi sur 28 collèges supplémentaires en 2019.

52040 – Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés au BP 2018 € : 13 366 500 €

Le Département a la charge du fonctionnement des collèges publics. En vertu de l'article L213-2 du Code de l'éducation, il en assure le fonctionnement au moyen de dotations financières.

Lors de la session plénière du 22 octobre 2018, le Conseil Départemental a approuvé les critères de calcul et de répartition des dotations globales de fonctionnement pour 2019 (CD/2018/043).

Les crédits proposés à hauteur de 13,36 M€ tiennent compte d'une réserve de 1,5 M€ pour la location des installations sportives, de 0,55 M€ pour les entrées et les frais de transport de l'activité « piscine » et de 0,53 M€ pour l'attribution éventuelle de dotations complémentaires pour les ajustements des charges de viabilisation au cours de l'exercice 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du plan numérique 2018-2020, les crédits permettront au Département de :

- poursuivre l'expérimentation AMICo (Assistant maintenance informatique des collèges), en lien avec l'Académie de Strasbourg dans le cadre du marché porté par le groupement d'achat mutualisé avec le Département du Haut-Rhin,
- raccorder l'ensemble des collèges publics au réseau Internet haut débit (IHDEAL). Il est proposé que 8 collèges supplémentaires soient raccordés en 2019, pour un budget de 490 000 €, soit une augmentation de 6,52% par rapport au BP 2018

Formation, sensibilisation, accompagnement d'agents techniques des collèges par le LDA dans 59 collèges publics

Le Laboratoire départemental d'analyse apporte chaque année un accompagnement aux établissements scolaires afin de sécuriser l'organisation du service de restauration.

En fonction des besoins de chaque établissement, les prestations suivantes ont été réalisées, avec l'appui du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) :

- Accompagnement des responsables de restauration pour la mise à jour et l'utilisation quotidienne du Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) ;
- Constitution et mise à disposition d'une base documentaire adaptée à chaque site ;
- Formation-sensibilisation des agents aux bases en matière d'hygiène alimentaire ;
- Réalisation de contrôles ponctuels du suivi du PMS ;
- Mise en œuvre des actions correctives.

Depuis le lancement de ce partenariat en 2013, 47 établissements publics ont bénéficié d'une prestation de la part du LDA. Le bilan pour ces établissements s'avère très positif. Dans l'ensemble, les équipes sur site ont adhéré à l'accompagnement et leur sensibilisation a permis de transformer la gestion du Plan de Maîtrise Sanitaire, souvent compris comme une charge administrative, en un outil d'amélioration continue.

Aussi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement par le LDA pour l'année 2019 pour 12 collèges publics supplémentaires.

52040 – Recettes - Fonctionnement des collèges publics

Crédits proposés en recettes au BP 2018 : 2 820 000 €

Les recettes concernent la participation aux charges de personnels, adjoints techniques des collèges (ATC), des collèges publics disposant d'un service de restauration ou étant télérestaurés par un autre collège. Conformément aux délibérations de l'Assemblée plénière du 7 novembre 2005 (CG/G1) et du 20 juin 2016 (CD/2016/74), le taux de reversement au Département s'élève à 22,5% des recettes, dès lors que la restauration est assurée par le service de restauration du collège, et à 10 % si le collège est télérestauré. Ces taux sont appliqués sur l'ensemble des recettes, à l'exception des recettes correspondant aux repas des agents ATC.

52050 – Participation aux investissements des collèges privés

Crédits proposés au BP 2019 : 600 000 €

Jusqu'en 2015, le Département du Bas-Rhin accordait une aide aux investissements des collèges privés pour les travaux de construction, de restructuration, d'économie d'énergie, de grosses réparations, de sécurité et de mise aux normes.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018, l'Assemblée départementale a adopté le principe d'une campagne d'investissement dès 2019 à destination des 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat (CD/2018/022).

Les critères d'intervention ciblés, selon ceux définis en priorité pour les collèges publics, pourraient être les travaux de mise en sécurité des biens et des personnes, la mise en accessibilité, le déploiement numérique, dont le câblage, et hors équipement, la recherche de la performance énergétique.

Les 13 collèges privés sous contrat devront faire parvenir leur demande de subvention avant le 31 Janvier 2019.

Ces demandes de financement seront étudiées lors d'une commission consultative des investissements des collèges privés. Cette instance sera amenée à émettre un avis, dans un souci de cohérence d'analyse des besoins d'investissements immobiliers exprimés par les établissements.

Ces propositions d'aide à l'investissement seront ensuite soumises à l'approbation de la Commission permanente.

52060 – Fonctionnement des collèges privés

Crédits proposés au BP 2019 : 3 989 500 €

Le Bas-Rhin compte 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

L'article L442-9 du Code de l'éducation prévoit que les dépenses de fonctionnement de ces établissements soient prises en charge par le Département sous la forme de deux contributions forfaitaires annuelles par élève.

- Une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % (décret n°85-728 du 12 juillet 1985) pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier ;
- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. En l'absence de précisions sur les modalités de calcul des rémunérations, le Conseil Général, par décision du 15 décembre 2008 (CG/2008/134) a décidé, en concertation avec la Région et le Département du Haut-Rhin, de retenir la masse salariale des adjoints techniques des collèges publics, titulaires et contractuels, sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif 2007, et de ne pas appliquer de majoration.

Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire le mode de calcul de 2018 en prenant en compte la masse salariale apparaissant au compte administratif de l'exercice 2017,

correspondant aux adjoints techniques des collèges, titulaires et contractuels effectivement présents dans les collèges publics, et de ne pas appliquer de majoration.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 29 novembre 2018, a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 520 – Gestion des collèges, et :

- approuve les dispositions de l'axe 520 – Gestion des collèges ;*
- décide de la mise en oeuvre en 2019 des études et travaux proposés dans le rapport et prévus au Budget Primitif 2019, selon la liste jointe en annexe 1 ;*
- décide de la poursuite pour 2019 des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyse du Bas-Rhin et les collèges publics concernés.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY